



Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 16 février 2024 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone approuve le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2024 moyennant une rectification au point 107 : à l'article 3, l'entrée en service est fixée au 1er octobre 2024 au lieu du 1er février 2024.

2. Décision de tutelle - Approbation du cadre du personnel - Information

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de prendre acte de la décision du Gouverneur de la Province de Namur du 21 décembre 2023 approuvant la délibération du Conseil de zone du 8 décembre 2023 portant modification du cadre du personnel opérationnel et administratif contenu dans le plan du personnel.

3. Décision de tutelle - Approbation comptes 2022 - Information

Le Conseil décide de reporter le point.

4. Convention de collaboration – SPF Intérieur KCCE – DINAPHI

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver le projet de convention de collaboration entre la zone de secours DINAPHI, le SPF Intérieur et le Capitaine FD, prenant cours le 1^{er} janvier 2024 et se terminant le 31 décembre 2024, moyennant une légère modification des articles 1er et 3 qui font mention de la qualité d'agent professionnel ou d'agent statutaire du Capitaine D.

5. Centrale de marché française UGAP - Adhésion

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de marquer son accord sur son adhésion à la centrale d'achat constituée par l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) et de solliciter son inscription comme usager ; D'approuver les conditions générales de vente de l'UGAP, annexées au formulaire d'inscription.

6. Professionalisation sergent - Profil, épreuves et jury

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de valider l'appel à candidatures pour la constitution d'une réserve de professionnalisation de sergents ; D'imposer aux candidats d'être en possession des certificats FOROP-1, PREV-1 et de l'attestation "Gestion et évaluation des compétences", ces conditions devant être remplies le jour de la désignation de l'agent par le Conseil de zone ; D'approuver le règlement relatif à l'épreuve de professionnalisation de sergent-pompier et à la composition du jury ; De valider l'avis de recrutement tel que proposé et annexé ; De charger le Collège de lancer l'appel à candidatures dans les meilleurs délais.

7. Recrutement préventionniste D6 - Vacance d'emploi

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de déclarer vacant un emploi administratif d'assistant en prévention incendie, à pourvoir par recrutement public et avec constitution d'une réserve de recrutement ; De valider l'avis de recrutement annexé, moyennant les précisions à apporter quant au niveau requis en prévention.

Huis clos

8. Bureau national des volontaires - Validation représentant zonal

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de marquer son accord sur la désignation par le bureau des volontaires du sergent X comme représentant zonal au sein du bureau national des volontaires.

9. Personnel opérationnel - Réaffectation pour raison médicale

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de réaffecter définitivement le Sergent X dans des tâches logistiques au poste de Dinant, avec effet au 16 janvier 2024.

10. Prolongation engagement - sergent volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'accorder la prolongation de service à Monsieur X, Sergent-pompier volontaire au Poste de Couvin, en date du 30 avril 2024 pour une durée de 12 mois.

11. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er février 2024.

12. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, la secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er février 2024.

13. Renouvellement de nomination - Caporal-pompier volontaire - Refus

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de ne pas renouveler la nomination du caporal volontaire X, qui prend fin le 28 février 2024.

14. Renouvellement de nomination - Sapeur-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, sapeur-pompier volontaire au poste de Gedinne, au 24 avril 2024.

15. Renouvellement nomination - Secouriste-ambulancier volontaire - Refus

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de ne pas renouveler la nomination du secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X, du poste de Florennes, et d'acter sa fin de service au 31 mars 2024.

16. Démission d'office pompier volontaire pour manque de formation - Force majeure

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de ne pas démettre d'office de ses fonctions Monsieur X, sapeur-pompier volontaire au Poste de Beauraing.

17. Démission d'office pompier volontaire pour manque de formation - Force majeure

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de ne pas démettre d'office de ses fonctions Monsieur X, sapeur-pompier volontaire au Poste de Couvin.

18. Démission d'office pompier volontaire pour manque de formation - Force majeure

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de ne pas démettre d'office de ses fonctions Monsieur X, adjudant-pompier volontaire au Poste de Dinant.

19. Démission d'office pompier volontaire pour manque de formation - Force majeure

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de ne pas démettre d'office de ses fonctions Monsieur X, sapeur-pompier volontaire au Poste de Couvin.

20. Démission d'office – Pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de démettre d'office de ses fonctions Monsieur X, caporal volontaire au Poste de Florennes, avec effet au 29 février 2024.

21. Démission d'office – secouriste-ambulancier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'annuler ce point, Mme X ayant remis sa démission volontaire.

22. Sapeur-pompier volontaire stagiaire - Annulation engagement

D'annuler l'engagement de Monsieur X, candidat stagiaire pompier volontaire, avec effet immédiat.

23. Recours au Conseil d'Etat – Information

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de prendre acte du recours au Conseil d'Etat introduit par M. X contre la décision n° 24 du Conseil de zone du 10 novembre 2023 ; De prendre connaissance de la note d'observation que Maître Simon PALATE a jointe au dossier.

24. Recours au Conseil d'Etat – Information

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de prendre acte du recours au Conseil d'Etat introduit par M. X contre la décision n° 25 du Conseil de zone du 10 novembre 2023 ; De prendre connaissance de la note d'observation que Maître Simon PALATE a jointe au dossier.

25. Recours au Conseil d'Etat – Information

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de prendre acte du recours au Conseil d'Etat introduit par M. X contre la décision n° 22 du Conseil de zone du 10 novembre 2023 ; De prendre connaissance de la note d'observation de Maître Simon PALATE concernant ce dossier.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



La Présidente f.f.
Christine POULIN

